



Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance du 8 juin 2023

Préavis municipal 20/2023 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2022

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'adopter les comptes communaux pour l'année 2022 tels que présentés.

(Cette décision n'est pas soumise à référendum)

Préavis municipal 21/2023 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2022.

(Cette décision n'est pas soumise à référendum)

Préavis municipal 22/2023 : Crédit de rénovation de l'auberge communale « La Couronne » Demande de crédit d'investissement

Après lecture des rapports des commissions chargées d'examiner cet objet, la Municipalité a décidé de retirer le préavis 22/2023.

(Cette décision n'est pas soumise à référendum)

Préavis municipal 23/2023 : Crédit de réalisation pour l'extension et l'amélioration du chauffage à distance (CAD) Demande de crédit d'investissement

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour l'extension et l'amélioration du chauffage à distance (CAD), **avec l'amendement proposé : « incluant l'extension au bâtiment des Platanes »**,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement **avec l'amendement proposé : « de CHF 1'064'000.00 (un million soixante-quatre mille francs suisses) »** pour le financement de ces travaux,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables,
- selon la situation financière communale, d'autoriser la Municipalité à utiliser des fonds propres pour ce projet,
- de prendre acte que les montants des coûts seront comptabilisés dans le compte de bilan « Extension du chauffage à distance ».

Préavis municipal 24/2023 : Adhésion au Groupement forestier La Dôle

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'autoriser la Municipalité à adhérer au Groupement forestier La Dôle,
- d'accepter les statuts du Groupement forestier La Dôle du 12 avril 2023,
- d'autoriser la Municipalité à signer un contrat de bail à ferme avec ledit groupement, d'une durée de six ans renouvelable,
- d'annuler la convention intercommunale du Triage de La Dôle en vigueur actuellement.

Chésereux, le 9 juin 2023
10.01

Fabienne Chambaz-Lacôte

Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 9 juin 2023 au 23 juin 2023

« Conformément aux articles 160 et ss. LEDP, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans les 10 jours qui suivent l'affichage. »